



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

22-10-01

Le 11 octobre 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi, le 11 octobre 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Yvan Bélanger, conseiller, est absent.

Mme Chantal Poulin, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 12 septembre 2022
 - 19 septembre 2022
5. Comptes à accepter
 - Septembre 2022
6. Avis de motion
 - Règlement 384-2022 abrogeant le règlement 183-08 sur les nuisances
 - Règlement 385-2022 visant à abroger le règlement 348-2020 concernant les boîtes aux lettres
7. Adoption de règlement
 - Règlement 383-2022 modifiant le règlement 357-2020 sur la régie interne des séances du conseil municipal
8. Dérogation mineure – M. Steeve Larochelle – 1965, rang St-Joseph – Lot 3 747 659
9. Dérogation mineure – M. Réjean Bougie – 1715, rang 4 – Lot 3 747 839
10. Office d'Habitation du Sud de la Chaudière – Budget 2022 révisé
11. Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud – Quote-part 2023
12. URLS – Autorisation dépôt demande subvention



N° de résolution
ou annotation

13. Entente Xerox – Location imprimante aréna
14. Entente de service 9-1-1 Bell Canada – Autorisation signature
15. Embauche Mme Chantale Lebel – Adjointe administrative
16. Embauche M. Steeven Morin – Journalier / Opérateur de machinerie
17. Nomination Mme Chantal Poulin – Directrice générale / Greffière trésorière
18. Formation pompiers 1
19. Les Pompes MC – Soumission pilote Clayton
20. Visionic – Soumission routeur
21. Vente vieille remorque
22. Dépôt à neige 2022-2023
23. Services Sanitaires DF de Beauce – Collecte ordures
24. Rapports des comités
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-10-02

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et celui de la séance spéciale du 19 septembre 2022 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

22-10-03

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de septembre 2022 soient acceptés selon les chèques M2200041, C2200455 à C2200513 et L2200233 à L2200266 pour un déboursé total de 674 225.96\$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 384-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 183-08 SUR LES NUISANCES

22-10-04

Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 384-2022 abrogeant le règlement 183-08 sur les nuisances.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 384-2022 abrogeant le règlement 183-08 sur les nuisances sont mises à la disposition du public, et ce, avant le début de la présente séance;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.



N° de résolution
ou annotation

22-10-05

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 385-2022 VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT 348-2020 CONCERNANT LES BOÎTES AUX LETTRES

La conseillère, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 385-2022 visant à abroger le règlement 348-2020 concernant les boîtes aux lettres.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 385-2022 visant à abroger le règlement 348-2020 concernant les boîtes aux lettres sont mises à la disposition du public, et ce, avant le début de la présente séance;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 383-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 357-2020 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

22-10-06

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 383-2022 modifiant le règlement 357-2020 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

DÉROGATION MINEURE – M. STEEVE LAROCHELLE – 1965, RANG ST-JOSEPH – LOT 3 747 659

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à ajouter à son entrepôt forestier, du côté droit, un appentis de 16 pi X 54 pi. Le règlement permet un appentis de 8 pi de largeur X la longueur du garage.

Identification du site concerné

Lot 3 747 659 cadastre du Québec,

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Steeve Larochelle.

22-10-07

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Steeve Larochelle afin qu'il puisse ajouter à son entrepôt forestier, du côté droit, un appentis de 16 pi X 54 pi.

DÉROGATION MINEURE – M. RÉJEAN BOUGIE – 1715, RANG 4 – LOT 3 747 839

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à ajouter à son garage un appentis de 12 pi X 24 pi. Le règlement permet un appentis de 8 pi de largeur X la longueur du garage.

Identification du site concerné

Lot 3 747 839 cadastre du Québec,



N° de résolution
ou annotation

22-10-08

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Réjean Bougie.

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Réjean Bougie afin qu'il puisse ajouter à son garage un appentis de 12 pi X 24 pi

OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIERE – BUDGET 2022 RÉVISÉ

22-10-09

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte le budget révisé 2022 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière, approuvé en date du 23 août 2022.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD – QUOTE-PART 2023

22-10-10

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte de payer une quote-part de 278 693\$ à la RICBS pour l'année 2023.

URLS – AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE SUBVENTION

22-10-11

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on autorise le dépôt d'une demande au programme de Soutien aux initiatives en loisir et en sport de l'URLS pour l'achat de raquettes pour le service des loisirs.

ENTENTE XEROX – LOCATION IMPRIMANTE ARENA

22-10-12

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de Xerox, datée du 14 septembre 2022, pour la location d'une imprimante modèle Versalink C405, pour une durée de 60 mois. L'imprimante sera installée à l'aréna pour le service des loisirs de St-Côme-Linière.

ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 BELL CANADA – AUTORISATION SIGNATURE

22-10-13

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale par intérim, à signer l'entente de service 9-1-1 de prochaine génération avec Bell Canada.

EMBAUCHE MME CHANTALE LABEL – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Le vote est demandé par M. Simon Breton.
Vote : 4 pour / 1 contre



22-10-14
N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu majoritairement que l'on embauche Mme Chantale Lebel, au poste d'adjointe administrative, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE M. STEEVEN MORIN – JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE

22-10-15

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on embauche M. Steeven Morin, au poste de journalier / opérateur de machinerie pour le service des travaux publics, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE MME CHANTAL POULIN – DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

22-10-16

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on embauche Mme Chantal Poulin, au poste de directrice générale / greffière-trésorière pour la municipalité de St-Côme-Linière et que l'on autorise le maire, M. Gabriel Giguère, à signer la nouvelle entente de travail prenant effet à compter du 11 octobre 2022.

FORMATION POMPIERS – PROGRAMME POMIER 1

22-10-17

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, appuyé par M. Alain Dumas et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

LES POMPES MC – SOUMISSION PILOTE CLAYTON

22-10-18

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission no 12974, de Les Pompes M.C., datée du 28 septembre 2022, au coût de 1 552.60 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un pilote de la vanne Clayton aux puits Dumas.

VISIONIC – SOUMISSION ROUTEUR

22-10-19

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de Visionic pour le remplacement de l'appareil WatchGuard à l'hôtel de ville, au coût de 2 668.98\$ plus taxes, selon l'option 3 de la soumission no 4842, datée du 2 octobre 2022.

VENTE VIEILLE REMORQUE (SCÈNE)

22-10-20

Attendu que 3 offres ont été reçues :

- M. Daniel Morin 500.00\$
- M. Francis Gilbert 650.00\$
- M. James Veilleux 2 000.00 \$

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement :

Que l'on accepte l'offre de M. James Veilleux, au montant de 2 000.00 \$, pour l'achat de la vieille remorque New Holland, anciennement utilisée comme scène pour les loisirs, tel qu'indiqué sur le feuillet de vente;

Que Mme Chantal Poulin, directrice générale par intérim, soit la personne autorisée à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière pour signer tous les documents relatifs à la vente.

PRIX DE DÉPÔT À NEIGE

22-10-21

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le tarif pour l'usage du dépôt à neige pour la période hivernale 2022-2023 soit de 11,93 \$ pour un camion 10 roues et 16,42 \$ pour un camion semi-remorque.



N° de résolution
ou annotation

22-10-22

SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE – COLLECTE ORDURES

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on autorise les Services Sanitaires DF de Beauce à effectuer la collecte des ordures dans la municipalité de St-Côme-Linière à partir de 4h le matin.

DEMANDE SOUMISSIONS CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER 2023

22-10-23

Il est proposé par M Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on demande des soumissions pour le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, de la caserne et du garage municipal pour l'année 2023. Les personnes intéressées ont jusqu'au vendredi 4 novembre 2022, 11h, pour déposer une offre dans une enveloppe scellée au bureau municipal.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

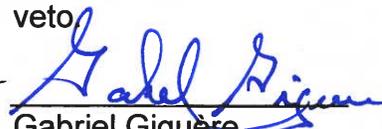
22-10-24

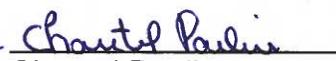
Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h17.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 novembre 2022, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Greffière-trésorière/Directrice générale



N° de résolution
ou annotation